Suisse actuelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SSR

Un cactus pour Kaktus

(pbs) — Une émission de variétés de la TV suisse allemande porte le nom amusant de Spasspartout (« farce partout »). Dans le cadre de cette émission passe chaque mois une revue annoncée comme satirique, de 20 à 30 minutes, Kaktus.

Le 4 mai 1988, après un journal humoristique et des félicitations pour leurs 100 et 125es anniversaires au Parti socialiste et à la Croix-Rouge, Kaktus présente en succession 12 sketches groupés sous le titre « Printemps, coup de foudre, amour, sexe, pornographie ». L'intention était de montrer de façon amusante comment préjugés, clichés, doctrine religieuse ou habitudes sociales peuvent s'opposer aux besoins naturels comme l'amour et la sexualité.

Le curé Fuchs de Pfaffnau (LU) a porté plainte contre cette émission, invoquant le fait qu'elle ridiculisait l'Eglise catholique et ses desservants. L'autorité de surveillance a reconnu que le plaignant était justifié à se sentir personnellement atteint et donc à porter plainte.

Selon la concession de la SSR, celle-ci doit promouvoir les valeurs culturelles, spirituelles, éthiques, mais aussi contribuer au divertissement des téléspectateurs. L'autonomie de la TV ne doit pas être limitée par « une interprétation trop élastique de concepts juridiques encore mal précisés comme « les valeurs culturelles du pays ». Pour respecter les principes de notre Etat de droit, l'instance de surveillance se réfère aux valeurs inscrites dans la constitution : le respect de la dignité de la personne et de la liberté de croyance et de culte.

Tout producteur peut revendiquer le droit de s'exprimer de façon critique sur les différents aspects de la vie sociale et politique, culturelle ou religieuse, et cela même à l'encontre de l'opinion dominante ou d'institutions bien établies, sans excepter par exemple l'enseignement de l'Eglise catholique dans le domaine de la sexualité.

Cependant, il y a des limites à cette liberté. Par sa décision

du 3 novembre 1988, l'autorité de surveillance a précisé qu'elles avaient été indûment franchies sur deux points :

— En parodiant la liturgie et en particulier la dernière parole du Christ sur la croix, « Tout est accompli », à propos de l'acte sexuel des deux amoureux, le producteur a heurté les chrétiens au point central de leur foi.

— En introduisant la violence dans la mise en scène de l'acte sexuel, il l'a banalisée à l'égard de la femme, alors qu'on cherche à protéger de la violence les groupes les plus vulnérables de la population : enfants, étrangers, etc., auxquels il faut adjoindre les femmes. L'autorité de surveillance ne peut ignorer la lutte actuelle des femmes contre une forme de violence qui les ravale au rang d'objets.

Travail de bureau

Les nouvelles techniques et les femmes

(pbs) Il faut le répéter au risque d'ennuyer :

1. Les rapports de la Commission fédérale pour les questions féminines sont intéressants et importants.

2. Tant que subsisteront les images stéréotypées des rôles masculins et féminins, il restera des inégalités de fait entre hommes et femmes.

3. Les métiers dits féminins et la formation insuffisante des femmes conduisent celles-ci dans des culs-de-sac.

4. Il y a encore pour les femmes une incompatibilité difficilement surmontable entre la vie familiale et la vie professionnelle.

C'est ce que prouve le dernier rapport de la CFQF*. Il étudie les conséquences pour les femmes de la « technicisation » des travaux de bureau à la suite de l'introduction de machines de traitement de texte et, partiellement, d'ordinateurs personnels. On peut penser que l'étude demandée à l'Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich porte sur un champ relativement restreint, mais il faut se souvenir que les travaux de bureau, qui occupent 37,1 % des femmes, sont au premier rang des dix professions les plus fréquemment choisies par elles.

Mme Carin Mussmann a analysé, par questionnaires et interviews individuels et de groupes, la situation dans trois entreprises typiques. Elle a classé les employées de bureau en trois groupes selon leur formation et leur emploi : secrétaires n'ayant eu qu'une formation accélérée, employées de bureau et de commerce ayant fait un apprentissage, secrétaires de direction. Elle a distingué quatre types d'organisation du travail selon leur degré de « hiérarchisation ».

Avec toutes ces variables, avec le caractère subjectif des expériences vécues par chaque femme et leurs impressions souvent contradictoires, il est difficile de donner une réponse précise et surtout unique à la question fondamentale : les femmes sont-elles perdantes ou gagnantes avec les nouvelles techniques ?

Elles peuvent être gagnantes si elles ont une formation de base suffisante et si leur initiation aux nouvelles techniques a été faite avec suffisamment de soin et d'attention. Elles sont souvent perdantes, car les nouvelles techniques et la nouvelle organisation du travail sont introduites sans qu'il y ait eu consultation, dialogue entre patron et employées.

Mon impression générale et toute personnelle est que si l'instrument de travail a changé, le travail lui-même n'a guère changé. Dans la grande majorité des cas, les secrétaires restent des exécutantes, dont la situation dépend de ce qu'est leur chef : la place de celui-ci dans l'organigramme de l'entreprise, son attitude vis-à-vis de ses subordonnés/ées. Le statut de secrétaire, auquel aspirent tant de jeunes filles, offre, même avec les nouvelles techniques, peu de chances d'avancement, il aboutit généralement à une impasse.

Seules les femmes qui s'engagent totalement dans leur travail, s'identifient aux besoins et aux exigences de leur chef, acceptent un effort supplémentaire de formation continue, c'est-à-dire les secrétaires de direction atteignent un niveau de travail qui leur assure satisfaction et développement personnel. Mais c'est au prix de sacrifices du côté de la vie familiale : quasiment toutes celles qui ont été interrogées ont renoncé à avoir des enfants.

Quelques timides essais avec des horaires flexibles ou la décentralisation du travail par des bureaux satellites n'ont pas encore apporté de réponse aux problèmes existentiels de la double tâche des femmes. Ni n'en apporteront à elles seules, si utiles soient-elles, les mesures concrètes et ponctuelles que suggère la CFQF en conclusion du rapport de Mme Mussmann. Il y faudra surtout un changement général d'attitude à l'égard du travail féminin, dans la société et dans la famil-

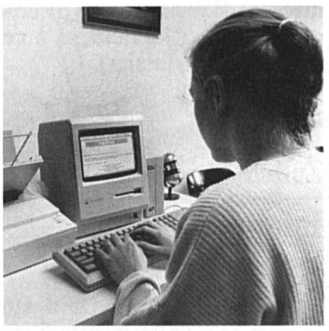

Photo Hélène Tobler.

le, et chez les femmes elles-mêmes : qu'elles apprennent à planifier leur vie à long terme et qu'elles prennent davantage confiance en elles-mêmes et en leurs capacités.

* Effets des nouvelles techniques sur les emplois des femmes dans les bureaux et dans l'administration, 160 pages, Fr. 19.— Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

Zurich

Egaliser les primes

A Zurich, le Conseil d'Etat se déclare favorable à une initiative sur l'égalisation des primes des caisses maladie : celles des femmes mariées seraient réduites de 40 fr., celles des hommes augmentées de 40 fr. Cela réglerait la question pour 260 000 cas. Pour les 180 000 femmes sans mari, qui paieraient 80 fr. de moins, soit un manque à gagner de 14,5 millions, le canton augmenterait sa subvention de 8 millions, les caisses comblant le reste, on ne dit pas comment. On s'attend à ce que le Grand Conseil approuve lui aussi cette initiative, sur laquelle on pourrait voter l'an prochain.

Egalité

Feu vert pour le Bureau

Pour marquer l'ouverture, le 1er janvier, du Bureau fédéral de l'égalité, Claudia Kaufmann, responsable de ce bureau, a donné une conférence de presse. Elle a souligné la question de l'égalité des salaires, où deux mesures lui paraissent réalisables à relativement brève échéance : d'une part définir les critères qui permettent de dire que deux types d'activités sont de valeur égale, d'autre part établir un catalogue des métiers typiquement masculins ou féminins, afin de mieux discerner les risques de discriminations (cf. également à ce propos notre dossier).

Zurich

Informer les étrangères

Au début de janvier a été lancé à Zurich un bureau d'information à l'intention des étrangères. Animé par six femmes, ouvert du lundi au samedi par demi-journée, il offre ses conseils en six langues différentes, dans les domaines social, psychologique et d'éducation des enfants, et suivant les cas il aiguille ses clientes sur des organisations spécialisées. L'expérience est limitée à deux ans et subventionnée par la ville à raison de 800 000 francs.

Tessin

Une librairie des femmes

(srl) Nous vous avons déjà présenté dans ces colonnes le journal de la section tessinoise de l'OFRA (Organizzazione per i diritti della donna), *Donnavanti,* qui témoigne de la vitalité du mouvement des femmes tessinois, même si le nombre de femmes qu'il touche est modeste. Les féministes tessinoises donnent maintenant une nouvelle preuve de leur enthousiasme et de leurs ambitions en ouvrant à Lugano une librairie des femmes, qui sera sauf erreur, avec L'Inédite de Genève, la seule en Suisse latine.

La Librairie Clexidra (Via Trevano 73, 6900 Lugano) est née de la volonté d'inscrire concrètement le discours des femmes dans la réalité tessinoise, de mener en somme, selon les termes d'une des responsables de l'ODD, une « action positive », ayant pour but à la fois de rendre évidente une discrimination et d'offrir un moyen pour la dépasser.

Lieu d'échange culturel, lieu d'ouverture et de rassemblement des forces, Clexidra entend aussi donner de la place à d'autres thèmes que ceux strictement féministes : le pacifisme, l'écologie, etc.

Autofinancée et autogérée, la librairie résistera-t-elle à l'érosion sournoise des difficultés financières et humaines qui ont fait capoter d'autres entreprises similaires ? On le lui souhaite de tout cœur, pour les féministes tessinoises, mais aussi pour toutes les féministes suisses.

Nouveau droit matrimonial

Bilan de l'an I

Le nouveau droit matrimonial n'a pas eu les effets révolutionnaires que d'aucuns redoutaient. Au terme de la période transitoire, on constate que

— les femmes ont hésité à avoir un autre nom que leurs enfants ;

— seules un quart environ des femmes qui se sont mariées en 1988 à Lausanne, Neuchâtel et Lugano ont conservé leur nom de naissance, et une femme sur 10 seulement à Berne, Fribourg, Lucerne et Saint-Gall ;

— encore moins de femmes ont revendiqué leur nom de naissance : un millier à Zurich, 300 à Lausanne, 60 à Neuchâtel, 170 à Fribourg, 250 à Lucerne, 80 à Saint-Gall ;

— en Valais, 1000 femmes ont réclamé leur ancien droit de cité, contre seulement 481 leur nom de naissance ;

— en Suisse centrale, les femmes ont également été nombreuses à reprendre leur ancien droit de cité ;

— très rares ont été les maris qui ont demandé à adopter le nom de naissance de leur femme, p. ex. 3 dans les cantons de Vaud, Fribourg et Saint-Gall, 12 à Zurich, et dans la plupart des cas il s'agissait d'étrangers.

Récompense

Les droits des humains

Le lundi 12 décembre 1988 a été remis à Genève le Prix « Courrier » des droits de l'homme. Ce prix, qui avait récompensé il y a deux ans le groupe des collégiens Le Pavé, veut être un témoin concret et une reconnaissance à tous ceux qui œuvrent pour cette cause de manière discrète. Cette année, il a récompensé un groupe et une femme. Les 10 jurés (6 femmes et 4 hommes) ont couronné le mouvement « Action parrainage des requérants d'asile », qui fonctionne depuis 1985 et dont le comité très largement féminin est présidé par Elisabeth Reusse. La lauréate est Alba Viotto, membre active d'Amnesty International, surtout pour ses actions aux Philippines (parrainages scolaires et soutien aux syndicalistes et leurs familles) et au Chili (trois différentes actions). Plus d'une heure et demie de discours pour féliciter ces dames et l'importance du combat en faveur des droits « des humains » comme l'a souligné Alba Viotto, puisqu'il est vital de ne pas oublier les femmes, comme l'ont rappelé Laurence Déonna et Jacqueline Berenstein-Wavre.